



Arrêté du maire nommant

des membres du conseil d'administration du CCAS

Le Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération n°9 du conseil municipal en date du 14 avril 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu l'avis du maire adressé aux associations et personnes concernées ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées;

Considérant que les associations informées par voie d'affiche n'ont pas suffisamment transmis de propositions et que la formalité précitée s'avère impossible, il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

Arrête :

Article 1er – Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Mme Chantal BRECHENADE ;
- Mme Sylvie GENES ;
- M Joseph ORSINI ;
- Mme Mireille PRADES ;
- Mme Catherine VALAZ ;

Article 2 – Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à Mittainville, le 14 avril 2026.

Le Maire,

Corinne ROSTAN.

